

00 0007

N° _____/PV/B12/SP

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE
DE SALAPOUMBE. YOKADOUMA, le 26 MARS 2008.**

L'an deux mil huit et le vingt sixième jour du mois de Mars, s'est tenue dans la salle de réunion de la préfecture de Yokadouma, sur convocation de son président, la réunion d'Information de la commission départementale en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé. Cette réunion avait pour but de sensibiliser autorités administratives.t traditionnelles, les élites locales ainsi que la société civile sur le projet de classement de la forêt de cette forêt communale dans le domaine forestier permanent.

Il convient de relever que cette réunion a regroupé les membres de la commission départementale prévue à l'article 20 (1) du Décret N°95/531 du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts. Elle était composée ainsi qu'il suit:

Président: Le Préfet du département de Boumba et Ngoko;

Rapporteur : Le Chef de Section Départementale des Forêts de la Boumba et Ngoko. représentant monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune, empêché ;

Membres: * Les délégués départementaux :

- du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature;
- du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales;
- du Ministère des Domaine et des Affaires Foncières;
- du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural;

* Le Maire de la commune de Salapoumbé;

* L'Honorable BANGAOUI Gervais, Député à l'Assemblée Nationale;

* Les Autorités traditionnelles du District de Salapoumbé;

Seuls les responsables départementaux des Ministères en charge du Tourisme, des Mines et de l'Aménagement du Territoire étaient absents à ces assises.

Y ont également participé :

* Monsieur le Délégué Provincial des Forêts et de la Faune de l'Est;

* Le Chef Service des Aménagements à la Sous-Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers du Ministère des Forêts et de la Faune;

* Le Responsable chargé de la Foresterie Communale à la Sous-Direction de la Foresterie Communautaire du Ministère des Forêts et de la Faune;

* Deux représentants de GTZ.

La liste exhaustive des participants figure en annexe.

L'ordre du jour portait essentiellement sur :

- √ Le mot introductif de Monsieur le Préfet de Boumba et Ngoko;
- √ La présentation du projet de classement par le Maire de Salapoumbé;
- √ La présentation des aspects techniques par les représentants du ministère en charge des Forêts;
- √ Les débats;
- √ Le mot de clôture de séance par Monsieur le Préfet de Boumba et Ngoko.

Après les civilités d'usage, Monsieur le Préfet du Département de Boumba et Ngoko constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 12 heures 10 minutes. Dans son propos liminaire, il rappelle l'objet des assises et se réjouit de la présence effective des intervenants au processus de classement de la forêt communale de Salapoumbé. Il appelle l'attention des participants sur le sens de l'intérêt général qui devrait prévaloir lors des travaux car la forêt communale de Salapoumbé devrait jouer pleinement son rôle socioéconomique dans l'intérêt des populations locales qui en sont étroitement liées.

S'agissant du projet de classement d'une portion de forêt au bénéfice de la commune de Salapoumbé, le Maire de ladite commune s'est dit satisfait des avancées du processus et a rappelé les motivations de la soumission de la demande relative au projet de classement. Ces motivations d'ordre social et économique, a-t-il souligné, sont liées à :

- Une pauvreté accentuée des populations locales;
- Un processus de rétrocession des chèques de redevances forestières lourds;
- Une tendance accrue des Exploitants à solliciter des ventes de coupe autour des communes.

Sur le point relatif aux aspects techniques de ce projet de classement, parole a été donnée au représentant du Délégué Provincial des Forêts et de la Faune de l'Est qui, d'entrée de jeu a présenté la procédure et les effets du classement des forêts au Cameroun. Il a ensuite passé la parole au représentant du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de Boumba et Ngoko pour la présentation détaillée des aspects techniques du projet de classement de la forêt communale de Salapoumbé. Ce dernier a retracé dans un premier temps les étapes franchies dans le cadre de ce projet depuis la soumission par la Commune le 19 Mars 2004 jusqu'à la conduite d'une campagne de sensibilisation préliminaire des populations riveraines du 11 au 24 Septembre 2007 par le Centre d'Information et de Formation pour l'Environnement et le Développement (CIFED) suite à l'avis au public y relatif du 02 Juillet 2007. Il a ensuite justifié l'importance de cette réunion d'information départementale qui a pour but d'informer et de sensibiliser les différentes administrations sur le projet, ainsi que les autorités administratives, traditionnelles, et les élites locales.

Les débats au cours de cette réunion ont porté sur trois points à savoir :

- Le droit de propriété de la forêt;
- L'exercice des droits d'usage;
- La concession de la même forêt en zone d'intérêt cynégétique;
- Les normes d'interventions dans une forêt communale.

Sur la question de droit de propriété d'une forêt communale, Monsieur OUM BILLONG, Chef de Service des Aménagements à la Sous-Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers du Ministère des Forêts et de la Faune, a rappelé que le classement d'une telle forêt intervient pour cause d'utilité publique et que par conséquent, cette forêt est la propriété de la commune concernée et non la propriété d'un groupe d'individus.

S'agissant des droits d'usage, Monsieur OUM BILLONG a souligné qu'ils sont inaliénables et reconnus aux populations riveraines (chasse traditionnelle, collecte des produits forestiers non ligneux, pêche de subsistance).

Quant aux vingt et quatre (24) plantations agricoles identifiées par le CIFED dans la zone couverte par le projet, il a été retenu qu'une mission descendra sur le terrain du 27 Mars au 03 Avril 2008 afin de localiser géographiquement les plantations et définir leurs superficies.

Quant à la concession de la même forêt en zone d'intérêt cynégétique, l'Honorable BANGAOUI Gervais a relevé que la portion de forêt couverte par le projet chevauche déjà une zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire qui procure déjà des revenus aux populations locales. Rebondissant sur la question, Monsieur OM BILLONG a souligné que l'exercice des activités d'exploitation faunique n'est pas antagoniste aux activités d'exploitation forestière, tout devrait être simplement pris en compte dans le plan d'aménagement de la forêt communale.

Traitant des normes d'intervention dans une forêt communale, Monsieur NDANGANG Vincent, Responsable chargé de la Foresterie Communale à la Sous-Direction de la Foresterie Communautaire du Ministère des Forêts et de la Faune, appuyé par Monsieur OUM BILLONG ont rappelé que toute intervention dans une telle forêt serait conforme à son plan d'aménagement et aux prescriptions réglementaires en vigueur notamment en matière de pérennisation des ressources. Des normes d'intervention en milieu forestier existent déjà et il faudra simplement les respecter.

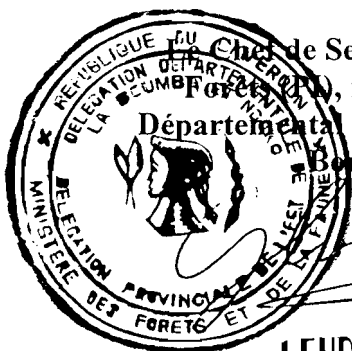
Au terme des débats, la commission a émis un avis favorable à la poursuite du processus de classement de la forêt communale de Salapoumbé. Toutefois, il a été retenu que les représentants de la GTZ, du WWF et du CIFED soient intégrés dans la commission départementale en qualité de membres consultatifs.

Dans son mot de clôture de séance, Monsieur le Préfet de Boumba et Ngoko s'est dit satisfait de l'évolution du processus et a exhorté les participants à unir leurs efforts pour un aboutissement du projet dans les délais raisonnables. Pour y parvenir, il a demandé de mettre en application le chronogramme adopté à cet effet. La séance a été levée à 13 heures 55 minutes.

Fait à Yokadouma les jours, mois et an que dessus.

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT DE SEANCE



LELEU DE SECTION Départementale des Forêts et de la Faune de Boumba et Ngoko, représentant du Délégué

LELEU LELEU Gautier
Technicien Supérieur des Eaux et Forêts

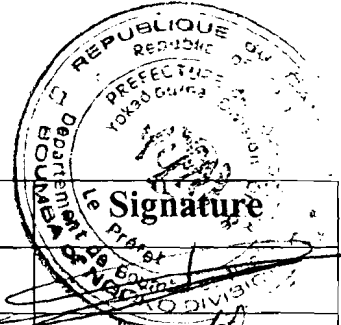


Le Préfet du Département de Boumba et Ngoko

M. M. M. M.
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL

**Réunion de sensibilisation des élites locales et autorités administratives
au sujet de classement de la forêt communale de salapoumbe le 26 mars
2008**

Fiche de présence



N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1.	Pinsing Dim bany.	Préfet B/N.	
2.	LEUDEV-LEUDEV Gaotier	CSSF (PI) Rep. du DDFDF/BN	
3.	OMAM Nhend Basic	Rep. DPFDF/E	
4.	CM BILLONG Godwin	SA/S/DIAF/MINAF	
5.	Brassanquien Théodore	C/D Salpêtré	
6.	Hon. Bangoum B. Gervais	Député/AN	
7.	Mossadikou Robert	Maire	
8.	Ndangang Vincent Awa	RFC/BDFC/MINAF	
9.	SEMBOUNG Bertrand	C-SIEE/DBEPN/BN	
10.	NASSOURON Aboché	Del Dep MINAF	
11.	BERTIN FRANK Piwole	chef section MINERIA.	
12.	MOKENBA-Mokompea Etienne	Conseiller Municipal	
13.	MADOUNG BETTI Basile	Député Suppléant Elite interieur	
14.	Malemo Mario	Deuxième Adjoint au Maire	
15.	MOMTANG Henri	At au Maire/SAL	
16.	TSIENG PASCAL BLAISE	Del. DEPT. MINADER/BN	
17.	KOKITO BETTI Adrien	Conseiller Municipal sal	
18.	MORDIK Pierre Marc	Conseiller Municipal	
19.	Mbandjo Tassim	Conseiller Municipal	
20.	Ndokanda Wandjo Bonaventure	Chef de Koumela	
21.	AKUYATANG NATHAN	Conseiller	
22.	Essabou Marcel	chef de Ngolla 120	
23.	MBASSI NAKOUA Florent	Conseiller/Mickel	
24.	MOMIKAMIS Dieudonné	Conseiller Salap	

25.	Mikong Jean	Bégué Ngolla	Handwritten signature
26.	Monefada Azela	chef de village	Handwritten signature
27.	Belikineye David	Chef de Village T.P.	Handwritten signature
28.	Yandje Hubert	chef village	Handwritten signature
29.	K'A'A Elie	chef village momb	Handwritten signature
30.	Olinga Maurice	Conseiller municipal	Handwritten signature
31.	Mosoungolo Lucien	conseiller municipal	Handwritten signature
32.	ateme Gaton	Conseiller municipal	Handwritten signature
33.	Mimbonombela Leger E	CIFED/ONB	Handwritten signature
34.	BINDOUKA Dieudonné N.C.	Conseiller	Handwritten signature
35.	Bilimbo - Djoung Fel	Notable	Handwritten signature
36.	Nbonda Mikosso Mathurin	Elites	Handwritten signature
37.	Boubrakou victorine	conseillère m	Handwritten signature
38.	BEKA-BEKA Wandjo Siero	ENSEIGNANT	Handwritten signature
39.	SINDENO Bernard	ROSE/ONB	Handwritten signature
40.	MOATA Ami M. Kuri	ET 62/PROFSE	Handwritten signature
41.	GUY Marie NGUENANG	GT2/PROFSE	Handwritten signature
42.	Ngwenou H. Cléus	G.T.2 PRO-PPF	Handwritten signature
43.	ICIELSON Jules	Aménagiste	Handwritten signature
44.	M.P. Doudy Amour	Agro-economiste	Handwritten signature
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			
51.			
52.			
53.			